

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00127
Numéro SIREN : 493 674 469
Nom ou dénomination : SOCIETE A M S

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2020 sous le numéro de dépôt 4633



ERIC BENECH
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour
d'Appel de Montpellier

SARL A.M.S



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

COMMISSARIAT AUX APPORTS - AUDIT FINANCIER

■
Domaine de Massane
L'Enclos du Golf
34670 BAILLARGUES
Tél. 06 72 75 38 21
ericbenech@wanadoo.fr

■
Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes de Montpellier.
Siret: 398 183 343 00100
FR 85 398 183 343 - Code APE 6920 Z
Intérêts de retard: taux minimum légal.
Aucun escompte pour le règlement anticipé.
Indemnité forfaitaire de recouvrement 40€.
Membre d'une association agréée, le
règlement par chèque est accepté.

SARL A.M.S

**Société à Responsabilité Limitée
au capital 7 400 €**

Siège social : 5, rue de stockholm

ZAE via europa

34350 VENDRES

RCS BEZIERS : 493 674 469

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution des missions qui nous ont été confiées en application des dispositions des articles L 224.3 et L 223.43 du Code de Commerce, par décision des Associés, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composants l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

Nous avons établi le présent rapport afin :

- a) De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- b) De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation :

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le dernier bilan arrêté au 31 décembre 2019, qui n' a fait l' objet ni d' un audit, ni d' un examen limité, fait apparaître un chiffre d' affaires de 17 K€, en baisse par rapport à l' exercice précédent (N-1 98 K€).
- Les capitaux propres sont positifs au 31 décembre 2019 et se montent à 17 K€. L'analyse des composantes bilantielles n'a pas soulevé d'actifs ou de passifs sur ou sous évalués.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au- moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant le capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Montpellier, le 23 juin 2020.

Le commissaire aux comptes,



Eric BENECH